

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2023

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents: M. FETIQUE Cyrille, M. LEONARD Vincent, M. SCHWARTZ Pierre, Mme JAOUAD Marie-Christine, M. SAUVEGET Nicolas, Mmes DRUI Anne, MM. DRUI Daniel, DRUI Philippe et WILSIUS Régis.

Absents : Mme ROHR Sophie et M. CONRAD Alexandre sans excuses.

La séance débute à 19 heures 30. Le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2023 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Pierre SCHWARTZ est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire demande l'inscription de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour : Demande de location salle pour loto et Autorisations spéciales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents accepte l'inscription de ces 2 points supplémentaires à l'ordre du jour.

136-2023 Demande de location salle pour loto : Le maire fait lecture de la demande de la directrice de l'école maternelle datée du 18/12/2023 pour l'organisation d'un loto en date du 02 février 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide la dite location pour un montant de 70 €.

137-2023 Autorisations spéciales : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide les autorisations spéciales suivantes :

° Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 14 - compte 7392221 : + 9 249 €

Chapitre 012 - compte 6411 : - 9 249 €

M. DRUI Daniel arrive à 19 h 40.

138-2023 Détermination de zones d'accélération des énergies renouvelables (ENR) : Le maire rappelle la démarche prévue dans le cadre de la mise en place de zones d'accélération des énergies renouvelables avec notamment une réunion publique au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Il propose au conseil municipal de passer en revue les différentes énergies renouvelables. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents, le conseil municipal définit sa position sur les possibilités d'implantation de ces différentes énergies renouvelables :

Méthanisation : Zone d'**exclusion** sur la totalité du ban communal.

Panneaux photovoltaïques : **Validation** pour :

- ° **toitures** de maison d'habitation, de hangars agricoles, de bâtiments communaux, des écoles, de la salle culturelle, des vestiaires.
- ° **au sol** pour la décharge verte sise rue des Fleurs, la lagune, certains terrains situés à l'arrière de la salle (alimentation des pompes de relevage assainissement),
- ° **suppression** de la possibilité d'installation au bassin de rétention de lutte contre les inondations de la rue du Moulin du fait de l'aménagement et des plantations prévues.

- La pose d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle n'est pas envisageable eu égard aux activités foraines ou autre évènement communal..

Agrivoltaïsme : A étudier au cas par cas en respect avec une adaptation de la réglementation du P.L.U qui devra être modifié. Il faudra tenir compte des impacts visuels que de tels projets peuvent induire.

Eolien : Zone d'**exclusion** sur la totalité du ban communal.

Hydroélectricité : Commune **non concernée** par ce type d'énergie.

Dispositifs de stockage d'énergie : Zone d'**exclusion** sur la totalité du ban communal.

Le maire est chargé d'informé le SIG de la CASC afin de procéder à la mise à jour des plans prévus dans le cadre d'une future réunion publique en début d'année 2024.

Une modification du P.L.U sera impérativement nécessaire afin de pouvoir adapter la réglementation aux exigences induites par la mise en œuvre des énergies renouvelables au sein de la collectivité ainsi que la détermination éventuelle de zones spécifiques pour l'agrivoltaïsme.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Affaissement du sol chez un particulier rue de la Forêt – Démarches en cours avec DDT METZ et BRGM.
- Informations de Mme Amandine SCATTARREGGIA quant à ses engagements dans la lutte des violences routières.
- Travaux d'élagage de la société ETA DENOMME pour le compte de RTE du 01/01/2024 au 30/06/2024.
- Prévision de l'Education Nationale des effectifs scolaires à la rentrée de septembre 2024.
- Recensement INSEE au 1^{er} janvier 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 : population municipale 963 et population comptée à part : 19, soit une population totale : 982.
- Vœux de Mme Nicole DIETSCH, rue du Moulin.
- Démarchage de la société TAMLC pour le compte du fournisseur d'énergie SOWEE filiale du groupe EDF du 13/12/2023 au 13/01/2024 Avis négatif des conseillers présents. Décision transmise le 19/12/2023 par mail.
- Le maire souhaite de Bonnes fêtes de Noël et de fin d'année à l'ensemble des conseillers municipaux.

La séance est levée à 20 heures 40.

Publié le 22 décembre 2023.

Le maire

Cyrille FETIQUE

